

BULLETIN INFOS N° 40

S
E
C
T
I
O
N

D
E
P
A
R
T
E
M
E
N
T
A
L
E

D
E
S

H
A
U
T
E
S

P
Y
R
E
N
E
E
S

D
U

S
N
E
S

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Visite au clg Desaix / Collège : la continuité, c'est maintenant
- Page 3 : Collège : la continuité, c'est maintenant (suite et fin) / La rentrée au lycée Marie-Curie / Suppression du grec à Tarbes / Composition du Secrétariat départemental
- Page 4 : Suppressions de postes d'AED : le grand silence / Des nouvelles du collège de Luz



Refondation, salaires, retraites ... vous avez dit rupture ?

En cette rentrée 2013, nous ne pouvons pas dire que nous sommes vraiment surpris. Amers, désabusés, sans doute. Mais surpris, non. Les Dotations Horaires Globales attribuées l'an dernier ne laissent planer aucun doute, la rentrée s'effectue donc dans la douleur, comme depuis de nombreuses années dans notre département. La loi dite de « refondation de l'école » a été promulguée cet été, et la promesse de rétablissement de postes s'est concrétisée, mais la hausse démographique a largement absorbé les maigres moyens supplémentaires octroyés. Ainsi les effectifs sont toujours aussi chargés.

Cette loi de Refondation ne répond pas aux attentes sur bien d'autres points. Le socle commun est maintenu et la énième mouture du livret de compétences, même simplifiée, ne résout rien. De même pour la réforme des lycées, il n'y a pas de rupture avec la politique éducative précédente et les avancées ont été à la marge. Pourtant il est nécessaire de rétablir un cadre national pour les dédoublements et la suppression de la globalisation horaire dans certaines disciplines afin de garantir à tous les élèves les mêmes conditions d'apprentissage, mais aussi de faire cesser cette délétère concurrence entre les disciplines et entre les lycées.

Cette loi de Refondation ne répond pas aux attentes sur bien d'autres points. Le socle commun est maintenu et la énième mouture du livret de compétences, même simplifiée, ne résout rien. De même pour la réforme des lycées, il n'y a pas de rupture avec la politique éducative précédente et les avancées ont été à la marge. Pourtant il est nécessaire de rétablir un cadre national pour les dédoublements et la suppression de la globalisation horaire dans certaines disciplines afin de garantir à tous les élèves les mêmes conditions d'apprentissage, mais aussi de faire cesser cette délétère concurrence entre les disciplines et entre les lycées.

Les conditions de travail ne se sont améliorées que pour un petit nombre d'entre nous, et les collègues sur plusieurs établissements, qu'ils soient en compléments de service ou TZR, restent nombreux dans les Hautes-Pyrénées. Ne parlons même pas de mobilité : il y a bien longtemps qu'une mutation réellement choisie est le graal de certains d'entre nous.

Nous comptons sur vous pour nous faire remonter toute dérive sur le cycle CM2-6^{ème} et le nouveau conseil école-collège. Les enjeux sont importants en terme de respect des qualifications et d'obligations de services.

Vous noterez de plus que même le petit progrès que constituait la suppression de la note de vie scolaire par la loi est remis en question par des retards dans la publication du décret définissant le DNB, note qui devait rétablir l'ordre et la sérénité dans nos établissements comme chacun aura pu le constater.

Je ne parlerai pas des salaires, vous savez tous ce qu'il en est, gel ou pas ...

Quant au projet de réforme sur les retraites, à Tarbes, 2000 courageux manifestants ont bravé la pluie le 10 septembre ! Un beau succès. Pour ce qui est des pourcentages de grévistes, je ne peux raisonnablement pas les publier : l'Inspection Académique et le ministère perpétuent la tradition établie depuis 4 ans environ qui consiste à effectuer des calculs dans lesquels ni les mathématiques, ni la morale n'y trouvent leur compte ! Avec l'alternance du pouvoir, nous étions en droit d'attendre un changement dans ces comportements bien peu démocratiques ... Pour ce qui concerne le fond du projet, nous avons eu 4 réformes en 20 ans TOUTES censées sauver le système par répartition. Et les régressions sociales se sont succédé ... Qui convaincra les plus jeunes de rester dans un système qui consiste à payer plus et plus longtemps pour les retraites des autres ? Malgré quelques avancées, là encore il n'y a pas rupture avec les réformes précédentes. Pour conclure, il me semble que nous étions en droit d'attendre autre chose d'un gouvernement de gauche qu'une réforme qui, au final, aura pour effet d'allonger la durée du temps de travail.

Après tout, la rupture se trouve peut-être bien là ...

Marc Poulou, co-secrétaire Snes65

SNES - 65
École J-Ferry 7 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Géraldine Ducos
CPPAP: n°0913 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n° 40 - septembre 2013

Heure d'Information Syndicale au collège Desaix : **bilan de rentrée et visite d'un responsable du S2**

En cette rentrée 2013, la section départementale du Snes nous a contactés afin de participer à notre première Heure d'Information Syndicale. Pour eux aussi, il s'agissait d'une première, puisqu'un des deux co-secrétaires départementaux du Snes, a débuté la tournée des collèges et lycées du département. Il s'agit en l'occurrence de connaître au mieux la situation des établissements scolaires du second degré, ainsi que de leurs personnels. Et il y a de quoi faire !

En effet, suite à une modification de la sectorisation qui nous a été défavorable, les effectifs par classe ont augmenté, sans création de division. Par exemple, les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} ont 30 élèves par classe, et le niveau 3^{ème} « seulement » 27 ! Nous pourrions parler aussi du latin à 33 élèves dans un groupe, d'un professeur d'histoire et géographie en congé de maladie non remplacé depuis la rentrée, ou des cours d'italien toujours pas assurés à ce jour. Il est à noter que lors du Conseil d'Administration sur la DHG, seuls les personnels d'enseignement et d'éducation ont voté contre ...

Nous avons ensuite évoqué la situation de collègues en complément de service. Parce que cela existe encore ! Sans rentrer dans le détail, il y a des compléments de service donnés dans trois disciplines, et des compléments de service reçus dans 4 autres ... et ceci pour des volumes horaires non négligeables ! Les conséquences ? Les collègues sont en difficulté dans l'exercice quotidien de leur métier : des déplacements incessants, des emplois du temps souvent dégradés, une communication épisodique avec les équipes pédagogiques, des complexités aussi basiques que des histoires de clés, d'identifiants réseau-ENT-photocopieuse, ... Bref, certains d'entre vous connaissent bien tout cela.

Nous avons évoqué la journée de grève du 10 septembre, qui s'est avérée ensuite être un succès : 42 % selon les services académiques, services qui s'obstinent à diviser par la totalité des professeurs et CPE, au lieu de le faire par le nombre de personnels attendus ! Là encore, il y aurait beaucoup à dire sur le fameux « changement » ...

Nous avons ensuite évoqué la constitution de la liste syndicale Snes-FSU pour le Conseil d'Administration.

Puis le co-secrétaire départemental est intervenu, afin de présenter la nouvelle équipe départementale, la raison d'être d'une telle structure, son travail quotidien. Il a aussi évoqué, sans rentrer bien sûr dans le détail, quelques cas concrets d'aide pour des collègues dans des situations personnelles dramatiques (problèmes de santé non pris en compte par l'administration, poste supprimé par erreur, etc ...), mais aussi quelques collègues suivis avec attention pour des problèmes de divers ordres.

Ce responsable Snes a enfin insisté sur l'importance d'avoir des relations suivies avec les établissements et un maximum d'informations sur la réalité du terrain. Et pour pouvoir remplir sa mission du mieux possible, la section départementale a décidé d'effectuer cette tournée des collèges et des lycées du 65.

Ce genre de visite rappelle opportunément l'utilité du combat collectif, et la nécessité d'un syndicalisme fort. Souhaitons que les efforts déployés portent leurs fruits.

Béatrice Lapeyre, secrétaire S1 du collège Desaix

Collège : la continuité, c'est maintenant.

Avec plus d'un an de recul, on constate aujourd'hui que la loi dite «de refondation» de l'école ne refonde rien du tout, et s'inscrit dans la continuité des politiques précédentes. L'année dernière, le débat public a été occulté par les rythmes scolaires, question certes essentielle et révélatrice des conceptions du pouvoir en place.

Malgré l'image apaisée qu'ont colportée les médias, cette rentrée n'est pas aussi satisfaisante que le proclame le ministre, loin s'en faut : en ce qui concerne exclusivement le collège, le bilan est très contrasté, et globalement insuffisant. Commençons par les moyens : ils sont certes en progrès - comment auraient-ils pu baisser? - , mais, au lieu des postes promis, nous avons droit à un saupoudrage, plus ou moins savamment réparti, d'équivalents temps pleins, et donc de blocs de moyens provisoires (BMP). En outre, l'utilisation des stagiaires pour «boucher les trous» n'est pas acceptable.

Par ailleurs, la volonté manifeste du gouvernement de transformer le collège en «école du socle» doit nous mobiliser, d'autant plus que cette bataille est très difficile à mener. Les aspects les plus outranciers de l'ère Sarkozy, tels que l'apprentissage junior, ont été gommés, mais le socle de compétences demeure, plus que jamais, soutenu par d'autres syndicats, et malheureusement avec l'aval d'associations d'éducation populaire.

Nous avons déjà traité ici de la nocivité sociale et de l'absurdité pédagogique de l'évaluation par compétences (livret illisible, inexploitable, explosion des disciplines, ...) et de ses diverses expérimentations (le Québec, en pointe, l'a abandonnée en 2010, tellement ces compétences s'étaient révélées indistinctes, vagues, dès lors «inévaluables»).

.../...

.../...

En fait, deux conceptions, historiquement et sociologiquement divergentes, s'affrontent - c'est ce que les participant-e-s au stage académique du 19 mars dernier ont appris : d'une part, «l'école fondamentale», qui considère le collège comme une école primaire supérieure, et d'autre part l'«école progressive», pour laquelle il s'agit au contraire d'une ouverture vers un second degré réel, puis vers le supérieur. Il ressort de l'analyse de ces positions antagonistes, que l'«école du socle» constitue bel et bien un retour vers une conception dépassée, et rétrograde.

Pour finir ce rapide tour d'horizon, évoquons le NPM (New Public Management, évoqué lui aussi dans ces pages il y a quelques mois), qui poursuit ses ravages, avec des chefs d'établissements qui interviennent sur les notations, l'évaluation, la pédagogie, et qui, paradoxalement (?), accentuent ces pratiques depuis le changement de majorité. Ils sont de plus en plus nombreux à installer leur collège dans une compétition plus ou moins larvée contre les autres, encouragés par les textes officiels qui prônent l'expérimentation, la contractualisation, l'autonomie, qui «territorialisent» frénétiquement, et ne fixent plus de règles mais des objectifs. On se croirait à un CA d'actionnaires... Les collègues «Éclair» sont les fers de lance de cette mutation, mais les effets se font déjà sentir localement : la «coloration» des collèges du bassin tarbais, qui spécialise l'un en musique, l'autre en danse, le troisième en théâtre, en lettres anciennes, etc., relève bel et bien de cette mise en concurrence, dont élèves et professeurs sortiront évidemment grands perdants.

Tous ces sujets mériteraient des approfondissements - d'où l'intérêt des stages -, et constituent la substance d'une véritable bataille d'idées, que nous devons mener, toutes et tous, au quotidien, pour empêcher que notre système éducatif succombe définitivement à la doxa libérale, même bien camouflée.

Laurent Rougé

La rentrée au Lycée Marie Curie...

... a été marquée par le changement dans la continuité... D'abord car les importants travaux de restructuration de notre établissement commencés en février 2013 suivent leur cours. Les usagers du lycée prennent sur eux pour que cette rénovation nécessaire s'effectue sans heurts, la section syndicale du lycée reste vigilante quant aux nuisances éventuelles et à la sécurité de tous. Nous n'hésiterons pas, par exemple, à demander une réunion extraordinaire de la commission Hygiène et Sécurité si le besoin s'en faisait sentir sachant que la fin des travaux est programmée pour 2015...

Par ailleurs, il semblerait que l'I.A. renoue avec ses vieilles habitudes : nous constatons que la structure prévisionnelle présentée en février, ainsi que la proposition de répartition de la D.H.G. soumise au vote du C.A. ont été amputées lors des ajustements estivaux. Les personnels du lycée sont mis devant le fait accompli et en subissent les conséquences : des effectifs par classe en hausse suite à la disparition d'une classe de S.T.M.G., ce qui a conduit l'administration du lycée à « récupérer » des heures partout où elle a pu. Cela pose également un sérieux problème de considération du C.A. et des élus dont on sollicite le vote sur des propositions qui ne sont pas respectées.

Enfin, nous déplorons le manque d'anticipation du Rectorat et la mauvaise gestion des personnels contractuels. Cette rentrée a vu son lot habituel de remplaçants nommés sur trois établissements (S.E.S), ou affectés au dernier moment, le jour de la pré-rentrée. Certains postes ne sont toujours pas pourvus alors que les besoins en remplacement étaient connus et prévisibles depuis la fin de l'année dernière. Ainsi, dès la première semaine de cours, des élèves se sont retrouvés sans professeur en Histoire-Géographie. Il devrait être fait appel à un collègue contractuel de ... Marseille ! Les contractuels de Midi-Pyrénées au chômage apprécieront. Vous avez dit changement ?

Thierry Rodriguez / Marc Momméja - S1 du LGT Marie Curie.

Suppression de l'option Grec (Langues et cultures de l'Antiquité) en lycée à Tarbes ... situation unique dans l'Académie pour une préfecture !

Au lycée Théophile Gautier, seul survivait le latin; au lycée Jean Dupuy, ni latin, ni grec. C'est au tour du lycée Marie-Curie de perdre l'option grec : en ce début d'année scolaire, seul le latin est proposé aux nouveaux élèves de seconde. Quant aux premières et terminales, certains pratiquent encore le grec puisque ce sont ceux qui l'ont commencé l'année dernière. Enfin, l'année prochaine, il restera les terminales et après, plus de grec...

Marilyne Aguirre, lycée Marie-Curie

Composition du Secrétariat départemental depuis le 03/07/2013

Co-secrétaires départementaux :

Pierre Kenesi et Marc Poulou

Secrétaire-adjointe :

Ingrid Darroman

Trésorière :

Géraldine Ducos-Puharré

Autre membre :

Laurent Rougé

Suppressions de postes d'AED : le grand silence

Début juin, nous apprenions la suppression d'environ 15% des postes d'AED dans l'académie à la rentrée 2013, et de près de 2000 postes d'AED sur toute la France dans les collèges et les lycées, soit l'équivalent du nombre de postes créés par le ministère à la rentrée 2012 !

Le Recteur, en faisant le choix d'une communication la plus tardive possible, n'a pas fait que perturber notre mobilisation ... Il a surtout mis en difficulté les personnels concernés et les établissements dans leur préparation de rentrée.

Au passage, en utilisant n'importe quel moteur de recherche, on peut constater à quel point cette information a intéressé la presse nationale ! Il était certes plus facile de discourir à l'infini sur les rythmes scolaires : pour les médias, cela avait le double avantage de limiter au strict minimum la connaissance du dossier « Éducation Nationale » et de donner l'impression d'aborder les difficultés du système éducatif.

Au final, cela s'est traduit dans notre département par 7 suppressions de postes d'AED, réparties entre les 11 CLIS (classes pour l'inclusion scolaire) et les 11 ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) du département, en réduisant de 75 à 50% les temps partiels de tous les AED-AVSCO intervenant dans ces structures à la rentrée scolaire 2013. Suite à ces réductions de moyens, plusieurs AVSCO ont démissionné, et leur poste a été transformé en contrats aidés (CUI).

La démarche qui consiste à dégrader des conditions d'emploi de jeunes pas spécialement privilégiés, afin de les « pousser vers la sortie », est très contestable sur le plan humain. Mais une fois leur démission acquise, leur départ entraîne la fermeture de leur poste et sa transformation dans un autre type de contrat, plus précaire encore. De plus le contrat de la personne nouvellement recrutée ne correspond pas forcément au même profil que celui d'un AVSCO, alors là c'est l'établissement scolaire lui-même qui est pénalisé.

L'ULIS du collège Paul-Valéry de Séméac s'est trouvée dans cette situation. La suppression du poste d'AVSCO a conduit au recrutement d'un contrat CUI ... contrat qui va débiter le 1^{er} octobre ! L'enseignante coordonnatrice d'ULIS ne pouvant se démultiplier, le début d'année est difficile pour ces élèves. Pour l'entrée en 6^{ème} notamment, un démarrage satisfaisant engage le reste de l'année. Les élèves souffrant par exemple de troubles des fonctions cognitives ont besoin les premiers temps d'avoir auprès d'eux des adultes bienveillants qui les rassurent, qui les aident dans la prise de note, la compréhension des consignes et facilitent leur socialisation.

Après le 1^{er} octobre risquent de survenir les difficultés liées aux différences de profil entre les personnels sous contrats CUI et AVSCO, comme par exemple le fait qu'un AVSCO pouvait avoir la responsabilité d'un groupe, ce que le contrat d'un CUI ne permet pas. L'organisation de sorties scolaires risque de devenir compliquée ...

De plus, jusqu'à présent, l'AVSCO de l'ULIS de Séméac, sur un 75 % de poste, effectuait 27h hebdomadaires, ce qui convenait pour les 25h des élèves. Avec un CUI, ce sera 20h ...

Enfin les durées de contrat n'étant pas les mêmes (3 ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 ans pour un AVSCO et 10 à 12 mois en moyenne pour les CUI signés en 2013), comment développer une expertise professionnelle sur la durée dans ces conditions ?

Il est paradoxal que l'institution ait lourdement insisté pour implanter cette structure ULIS au collège de Séméac, pour finalement lui supprimer une partie de ses moyens de fonctionnement à la rentrée suivante !

Selon la loi handicap du 11 février 2005, la personne handicapée a droit à compensation des conséquences de son handicap, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience. Ce droit à compensation doit permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences de son handicap. Ce droit est en cette rentrée bafoué.

J'ai lu dans un quotidien régional bien connu que la rentrée dans le 65 était jugée « plutôt calme ». J'ajouterai « mais assez amère ! ».

Marc Poulou

Des nouvelles du collège de Luz

En cette rentrée 2013, le poste de Principal du collège de Luz est supprimé et seul un principal-adjoint sera en fonction sur place, sous la responsabilité du principal du collège de Pierrefitte-Nestalas, collège qui lui n'a pas de poste d'adjoint ...

Or ces deux collèges sont distants l'un de l'autre, avec une route délicate l'hiver. La communication sera difficile. De plus ce type de poste d'adjoint (petit collège de montagne) est peu demandé, et risque d'être obtenu par un stagiaire. Stagiaire qui sera souvent absent, pour cause de formation. Le collège de Luz n'aura alors plus de personnel de direction à sa tête. Quant au collège de Pierrefitte-Nestalas, son principal se rendra à Luz pour des visites prévues au moins une fois par semaine, et pendant ce temps ...

Le collège de Luz a besoin d'être soutenu : il est relativement isolé et ses enseignants sont souvent en service partagé. De plus il retrouve peu à peu de la sérénité après plusieurs années de grandes difficultés liés à des problèmes de direction. Il lui faut donc de la stabilité !

Et le collège de Pierrefitte-Nestalas n'a rien à gagner dans cette affaire ...

Marc Poulou